

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la Commission des pétitions

Pétition du Groupement pour une liaison piétonne  
Gare-Flon (M. Olivier BOLOMEY et crts) :

« Pour une liaison piétonne souterraine directe  
entre la Gare CFF et la Gare du Flon »

---

Présidente :	Mme Constance VON BRAUN
Rapporteur :	M. Valentin CHRISTE
Membres présents :	Mmes Christine GOUMAZ, Séverine GRAFF, Sevgi KOYUNCU, Françoise PIRON, Tatiana TAILLEFERT et Maurane VOUGA MM. Jean-Blaise KALALA, Yusuf KULMIYE et Jean-Claude SEILER
Membre excusée :	Mme Derya CELIK
Représentante de la Municipalité :	Mme Florence GERMOND, Municipale en charge des Finances et de la Mobilité (FIM)
Représentant de l'administration :	M. Patrick ETOURNAUD, chef du Service des routes et de la mobilité
Pétitionnaires :	MM. Olivier BOLOMEY, Pierangelo ROTHENBÜHLER et Laurent TRIVELLI
Notes de séance :	Mme Caroline LEMERY, que nous remercions.

---

Lieu : Hôtel de Ville, Salle du Conseil communal

Date : Mercredi 29 mai 2024

---

Les pétitionnaires présentent leur texte. Ils relèvent que l'idée de construire une galerie piétonne entre la gare du Flon et celle de Lausanne n'est pas nouvelle, dès lors qu'elle figurait dans le Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) dans sa version de 2007. En 2012, ce projet en a été retranché au profit du financement du m3. Les pétitionnaires avancent les raisons suivantes à l'appui d'un tel projet :

- Créer une connexion piétonne, qui n'existe pas encore, entre ces deux gares, lesquelles figurent dans le trio de tête des gares romandes les plus fréquentées ;
- Réduire l'engorgement du m2, lequel est d'ores et déjà très sollicité – étant au surplus relevé que le projet du m3 a été modifié et ne renforcera finalement pas l'offre sur le tronçon Gare-Flon ;
- Encourager la mobilité active par tous les temps ;
- Gagner du temps sur ce parcours en permettant aux piétons d'éviter le dénivelé du Petit-Chêne ;
- Disposer d'une solution redondante en cas de panne du m2.

# Conseil communal de Lausanne

---

Les pétitionnaires soulignent encore que plusieurs variantes de tracé sont possibles. La pétition vise donc à demander à la Municipalité de mener une étude sérieuse, puisqu'il n'y en a eu aucune jusqu'à présent. Ils déclarent que les spécialistes estiment les coûts d'un tel tunnel aux alentours de CHF 20 à 30 millions, soit bien moins que les montants avancés par le Conseil d'Etat, qui leur paraissent excessifs. Ils rappellent enfin que les transports publics sont soumis à une forte augmentation de passagers et qu'il faut trouver des solutions pour absorber cette croissance, étant du reste relevé que les travaux de ce tunnel pourraient démarrer indépendamment des retards du projet de la gare.

La Municipale des finances et de la mobilité confirme que ce projet a bel et bien été retiré du PALM au profit de demandes de financement pour le m3. Les experts mandatés par l'Etat estiment à CHF 50 millions le coût d'un tunnel équipé de trois tapis roulants (deux à la montée, un à la descente). Cette solution offrirait une capacité horaire de 1'500 personnes environ, à mettre en balance avec les 15'000 à 18'000 personnes par heure estimées pour le m2 et le m3. Le gain de temps pour les piétons serait également à relativiser : selon les calculs du Canton, en marchant sur ces tapis roulants, le temps de transit serait de 6 minutes, contre 11 en restant statique – et une ou deux minutes en métro seulement. Enfin, de son point de vue, les piétons ont vocation à se déplacer en surface.

Les pétitionnaires soulignent qu'il n'est question que d'une galerie de 270 mètres et relèvent que les usagers des métros se trouvent également sous terre.

Après le départ des pétitionnaires, la discussion générale s'engage et la commission relève en particulier les points suivants :

- Il y a lieu de mener une étude plus poussée et seul un renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le permettrait ;
- Cette liaison Gare-Flon paraît aller de soi, de sorte qu'il convient de se pencher sur les enjeux et les impacts de ces travaux s'ils devaient avoir lieu ;
- A l'occasion de l'annonce du retard du chantier de la Gare, l'ensemble des groupes politiques du Conseil communal a entrepris une démarche de protestation commune et a formulé des revendications qui faisaient consensus, dont en particulier l'étude d'une telle liaison piétonne. Il s'agit maintenant d'y donner suite.

La commission formule en outre le vœu suivant, qui est accepté à l'unanimité :

*« La Commission des pétitions souhaite que la Municipalité, dans le rapport-préavis, étudie différentes alternatives propres à créer une liaison piétonne entre la gare et le Flon, sans se limiter à celle proposée par les pétitionnaires. »*

Parvenue au terme de ses délibérations, la commission passe au vote.

---

**Conclusions de la commission** : c'est à l'unanimité des voix que la Commission des pétitions préconise le renvoi de la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis (art. 73 al. 1<sup>er</sup> lit. a RCCL).

Lausanne, le 06.IV.2025

Le rapporteur :

Valentin CHRISTE